

## **Rapport de gestion 2025 du Bureau intermunicipal (BI)**

Le Bureau intermunicipal a tenu 6 séances en 2025 les respectivement 8 janvier, 5 mars, 7 mai, 19 juin, 2 septembre et 19 novembre : lors de celles-ci, il a principalement et successivement :

- adopté les comptes de l'édition 2024 de la manifestation régionale Cap sur l'Ouest ;
- pris connaissance du projet de nouvelle Loi sur les Communes ;
- pris acte du retrait de la Municipalité de Chavannes à la convention tripartite relative au financement de la couverture de la jonction autoroutière prévue sur son territoire, participé à une rencontre sur la suppression du goulet d'étranglement de Crissier avec la Conseillère d'Etat Nuria Gorrite le 10 avril 2025 et écrit à celle-ci le 23 juin pour réclamer les éléments promis lors de la présentation ;
- sur l'initiative du CoDir de la POL, affirmé son refus de voir les supporters du Lausanne Sport débarquer à la gare de Prilly-Mally ou de Renens pour rejoindre le stade de la Tuilière ;
- lancé une réflexion sur l'organisation d'une fête populaire pour les 20 ans du District ;
- décidé de challenger la vision du Canton pour le M1 ;
- constaté que les communes du district n'échangent aucune information avec la Canton à propos de la liste des entreprises, en dérogation à l'article 9LEAE ;
- validé le budget 2026 du SDOL ;
- adopté les comptes 2025 de l'Inspection intercommunale des Chantiers ;
- décidé et conduit la rencontre d'une délégation du BI avec Mme Julianne Jammers, Directrice du Swiss Tech Convention Center d'Ecublens au sujet du soutien financier des communes de l'Ouest par la taxe de séjour, puis confirmé par écrit à celle-ci que le STCC ne pourra pas être soutenu par les communes dans la situation actuelle ;
- fait un point de situation sur l'accueil des Yéniches suisses dans l'Ouest lausannois ;
- adopté un courrier de soutien au projet culturel « La Ruche » ;
- adopté le projet de budget 2026 de l'IIC ;
- adopté le projet de budget 2026 de Lausanne Région ;
- adopté le projet de budget de Cap sur l'ouest 2026 ;
- entendu les explications de Renens sur l'organisation par le Chef-lieu du District de l'assemblée générale de l'UCV 2027 ;
- pris connaissance des mesures appliquées dans ses communes membres en matière de santé au travail ;
- décidé de laisser au groupe des affaires sociales du district le soin de décider si un abri d'urgence pour grand froid devait être ouvert à Renens pour l'hiver 2025-2026.